

Points de vue sur l'avenir de la forêt québécoise

Raphaël Picard, Jean-Guy Whiteduck, Richard Desjardins et Luc Bouthillier

Volume 36, numéro 2-3, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081863ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081863ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Picard, R., Whiteduck, J.-G., Desjardins, R. & Bouthillier, L. (2006). Points de vue sur l'avenir de la forêt québécoise. *Recherches amérindiennes au Québec*, 36(2-3), 125–126. <https://doi.org/10.7202/1081863ar>



Points de vue sur l'avenir de la forêt québécoise

AFIN DE REFLÉTER le débat qui se tient actuellement au Québec sur l'avenir de la forêt, et d'y contribuer si possible, nous avons demandé à une dizaine de personnes, autochtones et non autochtones, préoccupées à divers titres par la gestion de ce patrimoine, de répondre aux deux questions suivantes :

1) On parle de crise dans la foresterie actuellement. Y a-t-il réellement crise, et si oui, comment la définiriez-vous (quelles en sont les causes principales, quelle en est l'ampleur réelle, quelles en sont les conséquences premières)?

2) À votre avis, quelle est actuellement la place des Autochtones dans la gestion des forêts du Québec? Quelle devrait-elle être dans l'avenir?

Plusieurs personnes ont préféré ne pas se commettre. Nous remercions chaleureusement MM. Raphaël Picard, Jean-Guy Whiteduck, Richard Desjardins et Luc Bouthillier qui n'ont pas hésité à faire part des points de vue que nous publions ci-dessous.

RAPHAËL PICARD

Chef du Conseil des Innus de Pessamit

À mon avis, il ne fait pas de doute que l'industrie forestière est en crise. Tout le monde reconnaît aujourd'hui ce que les Premières Nations affirment depuis longtemps, c'est-à-dire que l'industrie forestière a surexploité la ressource. La crise dont on parle est la conséquence directe de ces nombreuses années de dilapidation de nos ressources forestières, pour l'unique profit d'actionnaires n'ayant que peu d'intérêt pour le développement régional et encore moins pour celui des autochtones. Avec une gestion qui ne

laissait que très peu de place aux principes du développement durable, les entreprises forestières n'ont pas su (ou n'ont pas voulu) s'adapter et se transformer afin d'assurer la viabilité des écosystèmes et des économies régionales. Pendant des années, les Premières Nations se sont donc fait accuser à tort d'être des obstacles au développement. Comme le disait récemment la juge Grenier de la Cour supérieure du Québec, dans la cause en injonction contre les opérations forestières sur l'île René-Levasseur, ce sont les Innus qui, dans ce dossier, représentent le mieux l'intérêt public général.

La crise n'est donc pas tant, selon moi, la crise de l'industrie que celle de la ressource et des répercussions sur le développement régional. Le principal défi est celui de transformer en profondeur les règles de la gestion forestière afin d'assurer, en premier lieu, un développement durable de la ressource, d'assurer un engagement des Premières Nations touchées par l'exploitation et, enfin, d'assurer un développement économique régional qui ne repose pas uniquement sur l'exploitation. Dans l'avenir, l'industrie et les régions devront se tourner davantage vers la deuxième et la troisième transformation.

Dans cette mini-révolution de la gestion forestière, les Premières Nations devront occuper une place importante. D'abord, en raison des droits ancestraux et du titre ancestral, qui font des nations autochtones des « copropriétaires » des territoires et des ressources. Le gouvernement du Québec devra inévitablement reconnaître ces droits et accepter de

mettre en place, conjointement avec les Premières Nations concernées, des mécanismes de cogestion du territoire et des ressources. Cette cogestion devra reposer sur une véritable co-élaboration des normes de gestion. La planification et l'exploitation pourront alors être abordées dans une optique de véritable développement durable, et elles devront engager les leaders régionaux afin que la gestion des ressources fasse partie d'une stratégie globale de développement économique régional.

Il n'est plus normal que l'on oppose gestion des ressources naturelles et protection environnementale. Je suis persuadé qu'il existe des solutions novatrices permettant de protéger la ressource tout en sauvegardant les emplois en région. Un regard autochtone sur cette question serait, je le crois, un atout indéniable...

JEAN-GUY WHITEDUCK

Kitigan Zibi Anishinabeg

Oui, il y a présentement une crise dans l'industrie forestière. Cette crise est due à une baisse de la demande, au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'à une diminution de la ressource, laquelle est attribuable à une surexploitation qui dépasse les capacités de renouvellement de la forêt.

Au cours des trente dernières années, la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg a averti le gouvernement du Québec et ce, à plusieurs reprises, que les quotas de coupe alloués aux compagnies étaient nettement inappropriés car ils permettaient à celles-ci de surexploiter largement la ressource forestière.

L'industrie forestière offre à plusieurs nations autochtones la possibilité de développer une économie plus autosuffisante. Par contre, cela ne pourra se réaliser que si le gouvernement provincial donne aux Premières Nations un accès aux ressources forestières, ainsi qu'une voix au chapitre de la gestion et de l'exploitation des forêts qui se trouvent sur leurs territoires. Le gouvernement doit aussi s'assurer qu'un pourcentage des droits de coupe soit alloué aux Premières Nations pour les aider à développer la capacité de s'engager réellement dans tous les secteurs de la foresterie, y compris la gestion et la conservation de la faune.

On peut se demander si, en ce qui a trait à leurs territoires ancestraux, le Québec aura la sagesse et le courage politique de reconnaître aux Premières Nations leur place légitime. Si seulement la volonté politique était suffisante pour la faire advenir, cette nouvelle situation pourrait être bénéfique pour tous.

RICHARD DESJARDINS

Auteur-compositeur, interprète et cinéaste

Une crise programmée par l'industrie pour d'abord soutirer de l'argent à notre gouvernement. Et cela a marché à hauteur de 400 millions de dollars. Nous assumerons aussi les coûts reliés à la construction des chemins forestiers et à la planification forestière. De plus, les compagnies auront le droit de transférer leurs volumes de bois brut hors de leurs régions d'origine et possiblement hors du Québec. Dans quelque temps, la forêt aura été vidée, incluant les aires protégées, et les PDG nouvellement retraités nageront dans leurs millions extorqués juste avant la faillite commerciale de leurs entreprises respectives.

Les autochtones n'ont jamais rien contrôlé sur leurs territoires. Ils vivent dans des réserves historiquement prévues pour cette fin. L'Assemblée des Premières Nations (Québec-Labrador) a élaboré un protocole d'intervention en forêt pour modérer le saccage et l'a soumis au gouvernement il y a de cela un an... Elle n'a pas eu droit à un accusé de réception.

LUC BOUTHILLIER

Département des sciences du bois et de la forêt,
Université Laval, Québec

La crise qui frappe le secteur forestier québécois avec plus d'intensité depuis quelques mois oblige à un constat : la place de l'industrie forestière dans l'économie québécoise et la manière de pratiquer la foresterie au Québec s'écarteront bientôt d'un modèle centenaire. Sur le plan industriel, les filières se multiplieront. Pour survivre, les entreprises conventionnelles engagées dans la production de bois d'œuvre ou de pâtes et papiers devront traverser une période de rationalisation qui réduira le nombre des établissements et des emplois. De nouvelles industries inspirées par l'idée de valeur ajoutée devront apparaître afin que la société québécoise puisse continuer à en tirer une richesse économique à la hauteur du potentiel de la forêt qu'elle habite. Les années à venir seront en rupture avec tout ce qui a marqué l'industrialisation du territoire jusqu'à présent. Il s'agit de fabuleux défis techniques et sociaux qui à la fois inquiètent et stimulent. Encore faudra-t-il mieux reconnaître le potentiel des forêts et en respecter l'intégrité lorsqu'on tentera de les mettre en valeur.

Les données rendues publiques par le Forestier en chef, en décembre 2006, sur l'état des inventaires de bois et l'ampleur de la pression de récolte qu'on peut légitimement appliquer à la forêt sans entamer le capital ligneux, témoignent que l'industrie forestière est entrée dans un passage étroit. Au minimum, l'effort de coupe devra être réduit de 22 % à l'échelle du Québec. Mais apprendre à faire plus avec moins s'imposera davantage. L'utilisation durable des forêts nécessite l'abandon d'une foresterie mécaniste visant à maximiser les rendements en bois sur chaque hectare disponible. Cet abandon devra être fait au profit d'une foresterie co-évolutive cherchant à synchroniser une demande sociale intéressée à davantage que la matière ligneuse avec la dynamique d'écosystèmes qui recèlent des imprévus, sinon de l'inconnu. C'est dans cet esprit qu'émergent des expressions comme l'aménagement écosystémique, la gestion adaptative, la rétention variable et l'émulation des perturbations naturelles, par lesquelles on tente d'imaginer une nouvelle foresterie. Pour le moment, ces concepts fondateurs constituent cependant des sources de perplexité davantage que des modes d'emploi bien définis.

Les communautés autochtones sont sollicitées par cette quête de renouvellement. Il y a là une occasion à saisir afin de réconcilier des exigences de développement social et économique avec la volonté de maintenir une identité dans laquelle la forêt joue un rôle fondamental. La création d'emplois et la protection du territoire peuvent se conjuguer avec l'avènement d'une foresterie plus douce destinée à fournir en bois des entreprises aspirant à générer plus de revenus par mètre cube. Bien sûr, ces communautés devront d'abord s'approprier de tels projets en développant leurs compétences institutionnelles et en affirmant leurs droits territoriaux. Pour l'ordre établi, cela pourra apparaître menaçant. Ne pas en tenir compte serait pourtant faire abstraction d'un principe de réciprocité qui est à la base de l'identité autochtone. Ce serait aussi se priver d'une aptitude à accueillir le changement qui est vitale pour des sociétés construites sur des traditions de chasse et de piégeage. La réévaluation continue des ressources territoriales au gré des circonstances compose un réflexe toujours présent aujourd'hui, même s'il échappe souvent à une compréhension scientifique. L'importance de décoder l'intention des « choses » de la forêt avant d'intervenir représente l'essence du *tipahiskan* chez les Atikamekw. Une telle philosophie ne saurait trop inspirer l'idéation d'une autre foresterie pour habiter différemment la forêt du Québec sans distinction de provenance identitaire.